QUESTION ECRITE DE Mme Natalie VICTOR-RETALI

Situation des Sans-Papiers.

Monsieur le maire, messieurs et mesdames les conseillers

Vous n'êtes pas sans savoir que les 7 plaies d'Egypte s'abattent depuis quelques temps sur les sans-papiers de France (je tiens loi à préciser qu'un sans-papiers n'est pas un clandestin, c'est plus souvent qualqu'un à qui on a refusé un renouvellement ou qui, étant rentré légalement en France, attend depuis fort longtemps une régularisation qui lui est systématiquement refusée)

Or, aujourd'hui, les choses deviennent plus que précocupantes.

En effet, plusieurs points alertent notre vigilance:

Tout d'abord, le collectif de travailleurs sans-papiers de Gironde qui, ayant déposé 33 dossiers de régularisation par le travail en préfecture voici plusieurs mois n'a obtenu que très peu d'attention de ladite préfecture malgré le soutien de 80 élus de Gironde (toutes tendances confondues) et la solidité de dossiers présentant tous des travailleurs installés en France depuis plusieurs années, pariant français et payant des impôts. Or, il y a ici un problème d'égalité de traitement sur le territoire français si l'on regarde ce qui se passe en région parisienne où ce type de dossier est traité plus favorablement et cela est anticonstitutionnet.

D'autre part, au 31 mars plus de 40 familles sans-papiers devraient être mises à la rue par les différents services qui les hébergealent jusqu'à présent (DASS, CADA...) (ce n'est qu'une estimation sur la CUB).

Troisième point, un syndicaliste sans-papiers a été arrêté à Bordeaux à l'issue de la manifestation de jeudi et risque l'expuision.

Et pour couronner le tout, lors d'une enquête préliminaire concernant un mariage mixte, vos services ont semble-t-il fait du zèle en transmettant au procureur de la République une lettre anonyme dénonçant une possibilité de mariage blanc alors que des dizaines de témoignages signés affirment le contraire.

Monsieur le Maire, messieurs et mesdames les conseillers, pensez-vous en votre âme et conscience que l'on puisse aller beaucoup plus toin sur ce chemin sans s'éloigner de manière fort alarmante des principes fondateurs de notre République? Je vous demande donc de faire ce qui est en votre pouvoir pour faire la lumière sur l'affaire qui concerne directement la mairie de Bordeaux, mais aussi pour peser sur les décisions prises dans d'autres instances dont certains d'entre vous font aussi partie de manière à ce que la France reste un état de droit où l'on continue à défendre nos valeurs fondatrices: "Liberté; Egalité, Fraternité".

Natalie VICTOR-RETALI (conseilière municipale groupe Communiste)

M. LE MAIRE. -

Nous avons une question écrite de Mme VICTOR-RETALI à qui je donne la parole pour qu'elle puisse la poser.

MME VICTOR-RETALI. -

Je vous remercie de me donner la parole. Les questions écrites, c'est toujours un peu tard, mais il me semble que c'est important de pouvoir le faire.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, vous n'êtes pas sans savoir que les « Sept Plaies d'Egypte » s'abattent depuis quelque temps sur les Sans-papiers de France. Je tiens ici à préciser qu'un Sans-papier n'est pas un clandestin. C'est plus souvent quelqu'un à qui on a refusé un renouvellement, ou qui étant entré légalement en France attend depuis fort longtemps une régularisation qui lui est systématiquement refusée.

Or aujourd'hui les choses deviennent plus que préoccupantes.

En effet, plusieurs points alertent notre vigilance.

Tout d'abord le Collectif de travailleurs sans-papiers de Gironde qui ayant déposé 33 dossiers de régularisation par le travail en préfecture voici plusieurs mois n'a obtenu que très peu d'attention de ladite préfecture malgré le soutien de 80 élus de Gironde, toutes tendances confondues, et la solidité de dossiers présentant tous des travailleurs installés en France depuis plusieurs années, parlant français et payant des impôts.

Or il y a ici un problème d'égalité de traitement sur le territoire français si l'on regarde ce qui se passe sur la région parisienne où ce type de dossiers est traité plus favorablement, et cela est anticonstitutionnel.

D'autre part, au 31 mars plus de 40 familles sans papiers devraient être mises à la rue par les différents services qui les hébergeaient jusqu'à présent : DASS, CADA, et d'autres isolés. Ce n'est gu'une estimation sur la CUB.

Troisième point. Un syndicaliste sans-papiers a été arrêté à Bordeaux à l'issue de la manifestation de jeudi et risque l'expulsion – Il a depuis été libéré pour détention abusive, mais il risque toujours l'expulsion –

Et pour couronner le tout, lors d'une enquête préliminaire concernant un mariage mixte, vos services ont semble-t-il fait du zèle en transmettant au Procureur de la République une lettre anonyme dénonçant une possibilité de mariage blanc, alors que des dizaines de témoignages signés affirment le contraire.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, pensez-vous en votre âme et conscience que l'on puisse aller beaucoup plus loin sur ce chemin sans s'éloigner de manière fort alarmante des principes fondateurs de notre République ?

Je vous demande donc de faire ce qui est en votre pouvoir pour faire la lumière sur l'affaire qui concerne directement la Mairie de Bordeaux d'abord, mais aussi pour peser sur les décisions prises dans d'autres instances dont certains d'entre-vous font aussi partie, de manière à ce que la France reste un état de droit où l'on continue à défendre nos valeurs fondatrices « Liberté, Egalité, Fraternité ». Merci.

M. LE MAIRE. -

M. MARTIN.

Séance du lundi 30 mars 2009

M. MARTIN. -

Madame, je ne répondrai pas à la première partie de votre intervention qui concerne essentiellement l'Etat. On n'est pas à l'Assemblée Nationale, donc je me contenterai de vous répondre sur la partie qui concerne la Ville.

Le 24 décembre dernier le service de l'état civil de la mairie a reçu une lettre non signée dénonçant un projet de mariage comme un mariage frauduleux dépourvu d'une réelle intention matrimoniale, avec suspicion de transaction financière.

L'audition commune des futurs époux prévue à l'article 63 du Code Civil n'a pas été de nature à lever les doutes sérieux – je répète : n'a pas été de nature à lever les doutes sérieux – émis dans ce courrier sur la sincérité de leur démarche matrimoniale.

En conséquence et conformément à la procédure mise en place par l'article 175-2 du Code Civil, le Procureur de la République en charge du parquet civil auprès du Tribunal de Grande Instance, seule autorité en la matière, a été saisi de ce dossier.

Ce magistrat, au terme de cette procédure, est tenu dans les 15 jours de sa saisine, soit de laisser procéder au mariage, soit d'y faire opposition, soit de décider de surseoir à sa célébration dans l'attente des résultats de l'enquête qu'il fait diligenter. La durée de ce sursis ne peut excéder 1 mois.

C'est cette dernière solution que le Procureur a décidé d'appliquer dans sa décision de sursis à mariage du 6 février 2009.

Les futurs époux détiennent la possibilité de contester cette décision devant le Président du Tribunal de Grande Instance qui statue dans les 10 jours.

En 2008 nous avons célébré à Bordeaux 844 mariages, dont 246 mariages mixtes Français / Etranger. Sur ce total seulement 2 ont été déférés pour décision auprès du Procureur de la République.

M. LE MAIRE. -

J'ai sous les yeux un texte. Le Directeur Général des services de la Mairie de Lormont qui a procédé à la même démarche est catégorique : « Les fonctionnaires appliquent la loi et préviennent absolument les personnes concernées ».

Donc la loi nous fait obligation d'appliquer ces dispositions.

Notre ordre du jour est maintenant épuisé. Je vous remercie.

(La séance est levée à 19 h 30)